

LA TRAVERSÉE DE CHARLEVOIX



Politique de réservation

Tous les montants indiqués sont taxes en sus

RÉSERVATION

Une carte de crédit valide est requise pour toute réservation. 100% du total des nuitées est exigible lors de la réservation. Tout remboursement se fera selon les conditions ci-dessous:

MODIFICATION OU ANNULATION D'UNE RÉSERVATION

Vous avez 24h après la réservation pour annuler ou modifier votre réservation sans frais.

Pour toute modification¹ ou annulation d'une réservation, vous devez contacter le service à la clientèle au 418-639-2284 ou par courriel à : traversee@traverseedecharlevoix.qc.ca: il nous fera plaisir de donner suite à la demande, selon les modalités suivantes :

- PLUS DE 30 JOURS AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR

* Modification¹ d'une réservation : 10\$ de frais pour chaque modification (date, durée, participants)

* Annulation d'une réservation : des frais correspondant à 25\$ sont exigés.

- DE 30 JOURS À 8 JOURS AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR

* Modification¹ d'une réservation : pour un changement de dates² (même durée du séjour), des frais correspondant à 25% du montant total des nuitées et des frais d'inscription, ou un minimum de 25\$, sont exigés³. Pour une modification à la baisse⁴ (nombre de participants, durée du séjour), des frais correspondant à 50% de la différence ou un minimum de 25\$ sont exigés³. Aucun frais pour modification à la hausse. (nombre de participants, durée du séjour)

* Annulation d'une réservation : des frais correspondant à 50% du montant total des nuitées et des frais d'inscription, ou un minimum de 25\$, sont exigés³.

- 7 JOURS OU MOINS AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR ET PENDANT LE SÉJOUR

* Modification¹ : aucun changement de dates et aucune modification à la baisse n'est possible.

* Aucun frais pour modification à la hausse. (nombre de participants, durée du séjour)

* Annulation : aucun remboursement ou crédit ne sera consenti pour les nuitées non utilisées.

* Abandon : aucun remboursement ne sera consenti sauf si la Traversée de Charlevoix est d'avis qu'il s'agit d'un cas de force majeure justifiant d'accorder un crédit égal au montant non utilisé pour une prochaine réservation.

¹ Constitue une modification: un changement de date, un changement de la durée du séjour, un changement du nombre de participants.

² Un seul changement de date possible par réservation. Le deuxième changement de date sera considéré comme une annulation. La nouvelle date choisie doit être dans les prochains 12 mois.

³ Le plus élevé des deux montants.

⁴ Nombre de participants non applicable dans le cas d'une modification à la baisse pour les chalets de villégiature, seulement la durée du séjour.

Note A: Les services complémentaires à la réservation d'hébergement (transfert de véhicule, dépôt de nourriture, transport de bagages) ou autres produits (accès quotidien, cartes, produits de la boutique) seront remboursés à 100% dans le cas d'annulation.

Note B: Dans le cas d'une annulation suite à un changement de dates, les frais applicables seront traités selon le délai d'avis le plus court survenu entre la nouvelle date de réservation et l'ancienne.

Note C: Les frais s'appliquent uniquement sur le tarif de base (2 personnes) dans le cas des chalets de villégiature.

Note D: Notez qu'il est possible de transférer une réservation à une autre personne en tout temps sans frais additionnels.